
**Aides informatiques en terminologie —
Catégories de données**

Computer applications in terminology — Data categories

**iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)**

[ISO 12620:1999](https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/6a254a71-3c98-4b44-a364-820f701dfb2b/iso-12620-1999)

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/6a254a71-3c98-4b44-a364-820f701dfb2b/iso-12620-1999>



Sommaire	Page
1 Domaine d'application	1
2 Références normatives	1
3 Termes et définitions	2
4 Sélection des catégories de données	2
5 Documentation des catégories de données	2
6 Spécifications normalisées des catégories de données en vue d'une gestion terminologique	3
6.1 Modèle de l'entrée concernant les catégories de données	3
6.2 Typologie des catégories de données	3
Annexe A (normative) Catégories de données	5
Annexe B (informative) Données bibliographiques	45
Annexe C (informative) Exemples d'éléments terminologiques cités dans la présente Norme internationale	50
Annexe D (informative) Liste systématique des catégories de données	53
Annexe E (informative) Contact pour toute information supplémentaire	57
Bibliographie	58

Avant-propos

L'ISO (Organisation internationale de normalisation) est une fédération mondiale d'organismes nationaux de normalisation (comités membres de l'ISO). L'élaboration des Normes internationales est en général confiée aux comités techniques de l'ISO. Chaque comité membre intéressé par une étude a le droit de faire partie du comité technique créé à cet effet. Les organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales, en liaison avec l'ISO participent également aux travaux. L'ISO collabore étroitement avec la Commission électrotechnique internationale (CEI) en ce qui concerne la normalisation électrotechnique.

Les projets de Normes internationales adoptés par les comités techniques sont soumis aux comités membres pour vote. Leur publication comme Normes internationales requiert l'approbation de 75 % au moins des comités membres votants.

La Norme internationale ISO 12620 a été élaborée par le comité technique ISO/TC 37, *Terminologie (principes et coordination)*, sous-comité SC 3, *Terminotique*.

L'annexe A fait partie intégrante de la présente Norme internationale. Les annexes B, C, D et E sont données uniquement à titre d'information.

iTeh STANDARD PREVIEW (standards.iteh.ai)

ISO 12620:1999

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/6a254a71-3c98-4b44-a364-820f701dfb2b/iso-12620-1999>

Introduction

Les données terminologiques sont recueillies, exploitées et stockées dans divers contextes. Pour pouvoir être stockées et traitées, ces données sont organisées en entrées terminologiques traitant chacune une information associée à un concept unique. Les éléments de données apparaissant dans une entrée terminologique sont eux-mêmes identifiés d'après une catégorie de données. Les divergences des approches et des objectifs de chaque système occasionnent inévitablement des variations dans la description des catégories de données ainsi que dans leur désignation. Une harmonisation dans l'emploi des noms et descriptions de catégories de données, ne serait-ce qu'au niveau de l'échange, contribue à créer un système cohérent et améliore la réutilisation possible des données.

Les Normes internationales indiquées ci-après concernent le travail terminologique en général: ISO 704, ISO 860, ISO 1087, ISO 10241.

iTeh STANDARD PREVIEW (standards.iteh.ai)

[ISO 12620:1999](https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/6a254a71-3c98-4b44-a364-820f701dfb2b/iso-12620-1999)

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/6a254a71-3c98-4b44-a364-820f701dfb2b/iso-12620-1999>

Aides informatiques en terminologie — Catégories de données

1 Domaine d'application

La présente Norme internationale spécifie les catégories de données utilisées pour l'enregistrement de l'information terminologique sur fichier informatisé et manuel, ainsi que pour l'échange et la recherche d'information terminologique, indépendamment des applications locales et des environnements dans lesquels ces catégories de données peuvent être utilisées.

Certaines des catégories de données spécifiées dans la présente Norme internationale dérivent d'autres Normes internationales terminologiques, par exemple l'ISO 1087 et l'ISO 5127, cela permettant d'harmoniser le contenu des catégories de données utilisées dans les différents systèmes et de faciliter l'échange de données. Le classement systématique des catégories de données qui font l'objet de la présente Norme internationale est établi en fonction de la gestion des bases de données et ne reflète pas le classement théorique utilisé dans les autres normes.

Si la présente Norme internationale est destinée au transfert de données terminologiques exploitables par la machine, il est recommandé de l'utiliser de pair avec l'ISO 12200, mais elle peut aussi être utilisée à des fins de modélisation de l'information terminologique, indépendamment des applications informatiques.

La présente Norme internationale ne vise pas à établir les catégories de données utilisées dans les applications locales relatives aux bases de données, parce que des programmes de traduction peuvent être utilisés pour convertir les catégories particulières de données en catégories universelles comme celles indiquées ici, à condition que les valeurs des données relatives à ces catégories soient harmonisées en fonction des définitions des catégories de données pertinentes.

La présente Norme internationale n'a pas pour objectif de spécifier les relations précises existant entre les catégories de données, telles que la répétabilité et la combinabilité. Ces caractéristiques sont propres aux applications de chaque base de données et à l'ISO 12200. La présente Norme internationale ne prescrit pas une base obligatoire de catégories de données pour les applications locales.

La présente Norme internationale ne spécifie pas de catégories de données pour le balisage des entrées de données bibliographiques. L'annexe B de l'ISO 12083 :1994 comprend, outre les éléments considérés utiles à la préparation et au balisage des documents interprétables par la machine, des éléments bibliographiques. L'annexe B de la présente Norme internationale énumère les catégories de données qui correspondent aux éléments dont il est question dans l'ISO 12083 et qui conviennent comme citations bibliographiques pour les entrées terminologiques.

NOTE L'annexe B de l'ISO 12200:1998 fournit des informations supplémentaires sur les éléments bibliographiques de l'ISO 12083 s'appliquant aux informations bibliographiques choisies pour les entrées terminologiques, dans le cas de transfert de données terminologiques exploitable par la machine.

2 Références normatives

Les normes suivantes contiennent des dispositions qui, par suite de la référence qui en est faite, constituent des dispositions valables pour la présente Norme internationale. Au moment de la publication, les éditions indiquées étaient en vigueur. Toute norme est sujette à révision et les parties prenantes des accords fondés sur la présente Norme internationale sont invitées à rechercher la possibilité d'appliquer les éditions les plus récentes des normes indiquées ci-après. Les membres de la CEI et de l'ISO possèdent le registre des Normes internationales en vigueur à un moment donné.

ISO 639:1988, *Code pour la représentation des noms de langue.*

ISO 639-2:1998, *Codes pour la représentation des noms de langue — Partie 2: Code alpha-3.*

ISO 1087:1990, *Terminologie — Vocabulaire.*

ISO 1087-2: —¹, *Travaux terminologiques — Vocabulaire — Partie 2: Applications informatiques.*

ISO 3166-1:1997, *Codes pour la représentation des noms de pays et de leurs subdivisions — Partie 1: Codes pays.*

ISO 3166-2:1998, *Codes pour la représentation des noms de pays et de leurs subdivisions — Partie 2: Code pour les subdivisions de pays.*

ISO 3166-3:1999, *Codes pour la représentation des noms de pays et de leurs subdivisions — Partie 3: Code pour les noms de pays antérieurement utilisés.*

ISO 5127-2:1983, *Documentation et information — Vocabulaire — Partie 2: Documents de type traditionnel.*

ISO 5127-6:1983, *Documentation et information — Vocabulaire — Partie 6: Langages documentaires.*

ISO 8601:1988, *Éléments de données et formats d'échange — Échange d'information — Représentation de la date et de l'heure.*

ISO 12200:1999, *Applications informatiques en terminologie — Format de transfert de données terminologiques exploitables par la machine (MARTIF) — Transfert négocié.*

ISO 12083:1994, *Information et documentation — Préparation et balisage de manuscrits électroniques.*

iTeh STANDARD PREVIEW (standards.iteh.ai)

3 Termes et définitions

Pour les besoins de la présente Norme internationale, les termes et les définitions donnés dans l'ISO 1087-2 s'appliquent.

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/6a254a71-3c98-4b44-a364-820f701dfb2b/iso-12620-1999>

4 Sélection des catégories de données

Les catégories utilisées dans un environnement donné doivent être choisies avec soin, afin de répondre aux besoins des personnes qui élaborent et utilisent les ressources terminologiques en question. A cet effet, il doit être sélectionné, parmi les catégories de données spécifiées dans l'annexe A, un sous-ensemble approprié qui s'appliquera au système considéré.

Il est recommandé aux concepteurs de bases de données et de fonds terminologiques de s'assurer que le contenu des catégories de données utilisées dans leur système correspond à celui qui est défini dans les présentes spécifications. Les données terminologiques destinées à l'échange doivent être rendues conformes aux dénominations et descriptions des catégories de données spécifiées dans l'annexe A.

5 Documentation des catégories de données

La documentation d'une catégorie de données doit permettre à l'utilisateur d'un fonds terminologique quelconque d'identifier sans équivoque le contenu de la catégorie de données. La spécification doit permettre à l'utilisateur de différencier le contenu de la catégorie de données du contenu des autres catégories de données utilisées à l'intérieur du fonds terminologique, et du contenu des catégories de données employées par les partenaires avec lesquels sont réalisés les échanges.

Les spécifications standard des catégories de données de l'annexe A sont fondées sur les notions normalisées de gestion terminologique définies dans l'ISO 1087, l'ISO 5127-2 et l'ISO 5127-6. Si une catégorie de données requise

¹ À publier.

dans une application locale ne figure pas dans l'annexe A, elle doit être fondée sur une notion reconnue et documentée dans le domaine traité par une application précise. Dans tous les cas, les concepteurs du système doivent notifier à l'organisme indiqué dans l'annexe E leur intention de créer de nouvelles catégories de données à utiliser avec le format d'échange spécifié dans l'ISO 12200.

Si des codes ou représentations différents de ceux utilisés dans le langage naturel sont employés de pair avec une catégorie de données, la spécification de cette catégorie de données doit inclure toute information permettant leur interprétation univoque. Les spécifications de l'annexe A fournissent des options de codage là où des codes normalisés sont disponibles.

6 Spécifications normalisées des catégories de données en vue d'une gestion terminologique

6.1 Modèle de l'entrée concernant les catégories de données

Les spécifications concernant les catégories de données incluses dans l'annexe A sont conformes au modèle suivant. (Les catégories n'apparaissent pas toutes dans chaque spécification.)

Spécification des catégories	Représentation
Numéro de notation	Numéro en caractères gras
Nom privilégié de la catégorie de données	Caractères gras
Nom toléré	NOM TOLÉRÉ: caractères gras [peut être répété au besoin]
Forme intégrale	FORME INTÉGRALE: caractère gras
Nom connexe	NOM CONNEXE: caractères gras [peut être répété au besoin]
Nom rejeté	NOM REJETÉ: caractères gras [peut être répété au besoin]
Description de la catégorie de données	DESCRIPTION:
Note	NOTE: [peut être répété au besoin]
Instances possibles	INSTANCES POSSIBLES: <i>en italiques</i>
Exemple	EXEMPLE: [peut être répété au besoin]

6.2 Typologie des catégories de données

Les spécifications des catégories de données figurant dans l'annexe A sont divisées en trois groupes principaux: catégorie de données concernant le terme et l'information liée au terme, catégorie de données descriptives, catégorie de données administratives. Ces groupes sont ensuite divisés en dix sous-groupes.

Catégories de données concernant le terme et l'information liée au terme

Le **sous-groupe 1** est composé du terme de la catégorie de données et contient un terme ou une autre information traitée en tant que terme (par exemple les syntagmes ou le texte normalisé).

Le **sous-groupe 2** porte sur les catégories de données qui fournissent de l'information liée au terme.

Le **sous-groupe 3** porte sur les catégories de données concernant l'équivalence entre les termes affectés aux mêmes notions ou à des notions très proches.

Catégories de données descriptives

Le **sous-groupe 4** porte sur les catégories de données concernant la classification des notions en domaines et en sous-domaines et sur d'autres informations touchant à la classification.

Le **sous-groupe 5** porte sur les catégories de données qui donnent une description de la notion, c'est-à-dire les différents types de définitions, d'explications et de contextes fournis pour définir ou déterminer le domaine et la notion à laquelle un terme est affecté.

Le **sous-groupe 6** porte sur les catégories de données qui indiquent les relations entre des notions.

Le **sous-groupe 7** porte sur les catégories de données qui indiquent les structures notionnelles.

Le **sous-groupe 8** porte sur la catégorie de données qui présente les *notes*. Cette catégorie est à part, car on peut l'associer à n'importe quelle autre. Elle ne peut donc pas être subordonnée à aucun autre sous-groupe.

Catégories de données administratives

Le **sous-groupe 9** porte sur les catégories de données utilisées dans la création de langages documentaires et de thésauri.

Le **sous-groupe 10** porte sur toutes les autres catégories de données strictement administratives.

iTeh STANDARD PREVIEW (standards.iteh.ai)

ISO 12620:1999

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/6a254a71-3c98-4b44-a364-820f701dfb2b/iso-12620-1999>

Annexe A (normative)

Catégories de données

A.1 terme

DESCRIPTION: Désignation, au moyen d'une expression linguistique, d'une notion définie dans une langue de spécialité.

NOTE: Pour la définition du terme concerné, voir l'ISO 1087:1990, 5.3.1.2.

EXEMPLE: «base» dans l'annexe C, figure C.1.

NOTE: Les termes peuvent être composés de termes simples ou de termes complexes. Le caractère distinctif d'un terme fait qu'il est associé à une seule notion contrairement au syntagme qui allie plusieurs notions au plan lexical, afin d'exprimer des situations complexes. *Système d'assurance qualité* est un terme, alors que *satisfaire aux exigences de qualité* est un syntagme, plus précisément un cooccurrent.

A.2 informations concernant le terme

A.2.1 type de terme

DESCRIPTION: Attribut affectée à la notion. [ISO 12620:1999](https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/6a254a71-3c98-4b44-a364-8201701db201/iso-12620-1999)

NOTE: Par *types de terme*, on peut entendre les éléments suivants.

A.2.1.1 entrée principale

NOM TOLÉRÉ: **vedette**

DESCRIPTION: Désignation d'une notion figurant en tête d'une fiche terminologique.

EXEMPLE: «base» dans l'annexe C, figure C.1.

A.2.1.2 synonyme

DESCRIPTION: Terme qui représente la même notion que l'entrée principale ou une notion très proche.

EXEMPLE: «numéroteur» dans l'annexe C, figure C.2.

NOTE: La synonymie est généralement relative, c'est-à-dire que les synonymes couvrent rarement dans tous les cas tous les aspects d'une même notion. Le *degré de synonymie* (A.2.10) qui en résulte est établi à l'aide des conventions définies pour le *degré d'équivalence* (voir A.3.1).

A.2.1.3 quasi-synonyme

DESCRIPTION: Terme qui représente la même notion qu'un autre terme ou une notion très proche dans la même langue, mais interchangeable que dans certains contextes seulement et inapplicable dans d'autres.

EXEMPLE: La distinction entre un synonyme et un quasi-synonyme peut être de nature subjective ou fortement axée sur le contexte. Par exemple en anglais, certains estiment que les termes «domain» et «subject field» sont synonymes, alors que d'autres soutiennent que le terme «domain» est plus vaste, mais qu'il peut être utilisé dans de nombreux contextes identiques et qu'il constitue par conséquent un quasi-synonyme.

A.2.1.4 terme scientifique international

DESCRIPTION: Terme inclus dans une nomenclature scientifique internationale adoptée par un organisme scientifique qui fait autorité.

EXEMPLE: *Homo sapiens*.

A.2.1.5 nom usuel

DESCRIPTION: Synonyme d'un terme scientifique international utilisé dans la langue courante.

NOTE: Les noms usuels sont généralement formés à partir de métaphores, d'analogies, et fonctionnent indépendamment des règles de classification qui s'appliquent aux nomenclatures scientifiques. Bien que les noms usuels soient souvent utilisés dans la langue courante, on les emploie également en rédaction technique et scientifique. Ils varient selon les langues et, souvent pour une langue donnée, selon les régions.

EXEMPLE: *Hypericum perforatum* ou *millepertuis*, appelé herbe-à-mille-trous, «herbe de la Saint-Jean» ou «sang de Saint-Jean».

A.2.1.6 internationalisme

DESCRIPTION: Terme qui a la même forme orthographique ou phonémique ou une forme presque identique dans de nombreuses langues.

NOTE: Les internationalismes traduisent souvent une origine latine, grecque ou anglaise, mais d'autres langues telles que l'arabe, le français, le russe, le chinois ou le japonais ont également contribué à la création d'internationalismes.

EXEMPLE: *en* alcohol, *fr* alcool, *de* Alkohol [de l'arabe *al-kuh*].

A.2.1.7 forme intégrale

NOM TOLÉRÉ 1: **forme complète**

ISO 12620:1999

NOM TOLÉRÉ 2: **expansion**

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/6a254a71-3c98-4b44-a364-820f701dfb2b/iso-12620-1999>

DESCRIPTION: Représentation complète d'une désignation.

EXEMPLE: Voir *formes abrégées* en A.2.1.8.

A.2.1.8 forme abrégée d'un terme

NOM TOLÉRÉ: **forme abrégée**

DESCRIPTION: Terme qui résulte de la suppression d'une partie d'un terme préexistant, mais qui désigne la même notion.

NOTE 1: Pour la définition du terme concerné, voir l'ISO 1087:1990, 5.5.2.

EXEMPLE: Voir les types d'abréviations indiquées ci-après.

NOTE 2: Parmi les types de *forme abrégée*, on retrouve

- l'abréviation;
- la forme courte;
- le sigle;
- l'acronyme;
- le terme tronqué.

NOTE 3: Chaque forme abrégée dérive d'une forme intégrale.

A.2.1.8.1 abréviation

DESCRIPTION: Terme simple abrégé qui résulte de la suppression d'une partie des lettres qui le composent.

NOTE: Pour la définition du terme concerné, voir l'ISO 1087:1990, 5.5.2.1.

EXEMPLE: forme intégrale: adjectif

abréviation: adj.

A.2.1.8.2 forme courte du terme

NOM TOLÉRÉ: **forme courte**

DESCRIPTION: Forme raccourcie d'un terme complexe extrêmement long qui utilise moins de mots.

EXEMPLE: forme intégrale: Groupe intergouvernemental des vingt-quatre pour les questions monétaires internationales

forme courte: Groupe des vingt-quatre

NOTE: De nombreuses formes courtes sont associées à des noms propres longs, tels que les noms d'institutions gouvernementales, de composés chimiques, et autres éléments semblables.

A.2.1.8.3 sigle

DESCRIPTION: Abréviation, formée des premières lettres d'un terme complexe ou d'éléments de terme qui forment un terme composé, prononcée lettre par lettre.

EXEMPLE: forme intégrale: Encéphalopathie bovine spongiforme

sigle: EBS

[ISO 12620:1999](https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/6a254a71-3c98-4b44-a364-3209d531026a)

[https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/6a254a71-3c98-4b44-a364-](https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/6a254a71-3c98-4b44-a364-3209d531026a)

NOTE: Certaines formes abrégées peuvent être considérées comme étant à la fois des acronymes et des sigles, par exemple ONU prononcé O.N.U ou ONU.

A.2.1.8.4 acronyme

DESCRIPTION: Terme complexe abrégé formé de plusieurs groupes de lettres d'un terme et dont la prononciation est exclusivement syllabique.

NOTE 1: Un acronyme peut être bien accepté, au point de devenir un terme de plein droit (par exemple radar dans l'exemple suivant).

NOTE 2: Pour la définition du terme concerné, voir l'ISO 1087:1990, 5.5.2.1.2.

EXEMPLE: Radar = radio detecting and ranging

A.2.1.8.5 terme tronqué

DESCRIPTION: Terme abrégé formé par l'omission d'un ou de plusieurs éléments ou syllabes du terme.

NOTE: Pour la définition du terme concerné, voir l'ISO 1087:1990, 5.7.1.

EXEMPLE: forme intégrale: introduction

terme tronqué: intro (fam.)

A.2.1.9 variante

DESCRIPTION: Chacune des formes existantes d'un terme.

EXEMPLE: Variantes orthographiques: clé et clef

A.2.1.10 forme translittérée

DESCRIPTION: Forme résultant de la représentation des caractères d'un système d'écriture alphabétique par les caractères d'un autre système.

EXEMPLE: cyrillique: окружающая среда

latin: **okružaúšâ sreda** (environnement)

[Translittération effectuée conformément à l'ISO 9:1995]

A.2.1.11 forme transcrite

DESCRIPTION: Forme résultant de la représentation des caractères d'un système d'écriture par ceux d'un autre système d'écriture, tenant compte de la prononciation des caractères à transcrire.

EXEMPLE: japonais:

台風

transcription syllabique hiragana:

たいふう

transcrit (romanisé) conformément à l'ISO 3602:1989:

taihuu

français:

typhon

définition: tempête tropicale qui sévit dans l'Ouest du Pacifique à la fin de l'été et à l'automne

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

chinois:

功夫

transcrit (romanisé) conformément à l'ISO 7098:1991:

gongfu

français:

kung fu

définition: un des arts martiaux de la Chine

A.2.1.12 forme romanisée

DESCRIPTION: Forme résultant de la représentation d'un système d'écriture non latin par l'alphabet latin.

NOTE: La romanisation est une forme spécifique de transcription.

EXEMPLE: Voir exemple en A.2.1.10 et A.2.1.11.

A.2.1.13 symbole

DESCRIPTION: Désignation d'une notion sous forme de lettres, de chiffres, de pictogrammes ou d'une combinaison quelconque de ces éléments.

NOTE: Pour la définition du terme concerné, voir l'ISO 1087:1990, 5.3.1.1.

EXEMPLE: Le symbole § peut être utilisé dans la représentation d'un article ou paragraphe d'un document juridique.

A.2.1.14 formule

DESCRIPTION: Chiffres, symboles ou autres éléments semblables, servant à exprimer une notion de façon concise, par exemple une formule de mathématique ou de chimie.

NOTE: La formule peut être considérée comme un *terme* représentant une notion. Dans certains cas, il n'existe pas d'autre représentation.

EXEMPLE: H₂O est la représentation chimique de l'eau.

A.2.1.15 équation

DESCRIPTION: Expression servant à représenter une notion fondée sur l'énoncé que deux expressions mathématiques sont par exemple égales, définie à l'aide du signe = , ou associées l'une à l'autre par un signe semblable.

EXEMPLE: $E = mc^2$

NOTE: De tels énoncés sont parfois répertoriés dans les bases de données terminologiques.

A.2.1.16 expression logique

DESCRIPTION: Expression servant à représenter une notion fondée sur une relation mathématique ou logique, telles que les énoncés d'inégalité, les relations d'appartenance, les opérations booléennes et d'autres éléments semblables.

EXEMPLE: $x \neq y$, $x \in y$, x sauf y .

A.2.1.17 catégorie de gestion du matériel

A.2.1.17.1 ugs

FORME INTÉGRALE: **unité de gestion de stock**

DESCRIPTION: Élément d'inventaire identifié à l'aide de la désignation alphanumérique unique attribuée à un objet dans un système de contrôle d'inventaire.

EXEMPLE: Dans l'entrée anglaise intitulée «PANTALON EN FLANELLE #5193 tailles 3, 4, 6, 7, 10, 12», «#5193-6» représente ce que l'on appelle l'ugs de l'élément suivant: Style numéro #5193, taille 6.

NOTE: Les bases de données terminologiques liées à des systèmes de contrôle de l'inventaire ainsi qu'à des systèmes logistiques de fabrication incluent des *ugs* et des *numéros de pièces*, qui servent de désignations dans le système représentant l'objet en question. Ils fonctionnent donc en gros comme s'ils étaient des termes et empruntent même les caractéristiques des termes dans le discours commun et la création des textes.

A.2.1.17.2 numéro de pièce

DESCRIPTION: Désignation alphanumérique unique attribuée à un objet dans un système de fabrication.

EXEMPLE: Numéros de pièces échantillons d'un système de fabrication de groupes motopropulseurs, où chaque segment du numéro représente un niveau de classification différent dans le système:

couvercle d'embrayage	1 110 036 00 a
flasque à disque	3 125 125 04 b
pièce de retenue à disque	3 124 119 01 a
couvercle à disque	3 122 234 00 c
ressort de membrane	4 220 100 00 g

NOTE: Les bases de données terminologiques liées à des systèmes de contrôle de l'inventaire ainsi qu'à des systèmes logistiques de fabrication incluent des *ugs* et des *numéros de pièces*, qui servent de désignations dans le système représentant l'objet en question. Ils fonctionnent donc en gros comme s'ils étaient des termes et empruntent même les caractéristiques des termes dans le discours commun et la création des textes.

A.2.1.18 syntagme

DESCRIPTION: Groupe de deux mots ou plus qui forment une unité de sens, dont la signification ne peut souvent pas être déduite en s'appuyant sur la signification littérale des mots utilisés.

NOTE: Bien qu'ils soient composés de plusieurs mots et contiennent souvent plusieurs notions, les syntagmes peuvent être considérés comme des unités terminologiques individuelles dans les bases de données terminologiques. En ce sens, ils sont groupés avec les «termes». Ils peuvent toutefois être considérés comme du matériel contextuel dans certaines BDT.

EXEMPLES: Voir exemples en A.2.1.18.1 à A.2.1.18.3.

A.2.1.18.1 cooccurrent

NOM TOLÉRÉ: **collocation**

DESCRIPTION: Combinaison récurrente de mots caractérisée par la cohésion, caractéristique qui fait que ses composantes doivent être présentes dans un énoncé ou une série d'énoncés, même si elles ne sont pas très proches les unes des autres.

EXEMPLE: Sirop *contre* [le rhume], et non pas *pour* le rhume

Faute de documentation et non pas en l'absence de documentation

NOTE: Les cooccurrents se distinguent des *syntagmes lexicalisés* par le fait que leurs composantes doivent généralement apparaître dans une séquence fixe. Les combinaisons récurrentes de mots formant un terme complexe (par exemple adjectif + nom, nom + nom, etc...) et représentant une notion unique ne sont pas des cooccurrents.

A.2.1.18.2 syntagme lexicalisé

DESCRIPTION: Syntagme fixe et idiomatique.

EXEMPLE: chemin de fer

ISO 12620:1999
<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/6a254a71-3c98-4b44-a364-820f701dfb2b/iso-12620-1999>

A.2.1.18.3 syntagme synonyme

DESCRIPTION: Unité syntagmatique dans une langue qui renferme le même contenu sémantique qu'une autre unité syntagmatique dans la même langue.

EXEMPLE: Les syntagmes *réaction à une exposition à une flamme nue* et *effet de l'exposition à une flamme nue* sont considérés comme des syntagmes synonymes dans certaines normes incendie.

A.2.1.19 texte normalisé

DESCRIPTION: Partie figée d'un texte répétitif.

EXEMPLE: Clause de *force majeure* d'un contrat standard:

les modalités de vente;

la renonciation à la garantie.

NOTE: Bien qu'elles comprennent plus d'un mot et généralement plus d'une notion, les unités de texte normalisé sont considérées comme des unités terminologiques individuelles dans les bases de données terminologiques.

A.2.2 grammaire

DESCRIPTION: Information grammaticale sur un terme.

NOTE: Selon les conventions propres à une langue, les informations grammaticales peuvent comprendre

la catégorie grammaticale;

- le genre;
- le nombre;
- l'animé;
- la catégorie du nom;
- la catégorie de l'adjectif.

A.2.2.1 catégorie grammaticale

NOM TOLÉRÉ: **catégorie du mot**

DESCRIPTION: Catégorie appropriée à un mot en fonction de ses propriétés grammaticales et sémantiques.

EXEMPLE: Les exemples de catégorie grammaticale communément répertoriés dans les bases de données terminologiques sont

- a) le nom;
- b) le verbe;
- c) l'adjectif.

A.2.2.2 genre

DESCRIPTION: Catégorie grammaticale qui indique les relations grammaticales qu'entretiennent les mots entre eux dans la phrase.

NOTE: La notion de genre, telle qu'elle est définie plus haut, varie d'une langue à l'autre et n'est pas une caractéristique de toutes les langues.

EXEMPLE: En français, *vie* est féminin et s'emploie avec l'article féminin tel que *la*, le pronom féminin *elle*, et des adjectifs féminins, par exemple *une longue vie*.

INSTANCES POSSIBLES: Les types de genre grammatical communément répertoriés dans les bases de données terminologiques sont

- a) le masculin;
- b) le féminin;
- c) le neutre;
- d) les autres types.

A.2.2.3 nombre

DESCRIPTION: Dans de nombreuses langues, distinction grammaticale indiquant le nombre d'objets auquel le terme se réfère.

EXEMPLE 1: L'enfant mange son dîner. Les enfants mangent leur dîner.

singulier	<i>l'enfant</i> (nom singulier)
	<i>mange</i> (verbe à la troisième personne du singulier)
pluriel	<i>les enfants</i> (nom pluriel)
	<i>mangent</i> (verbe à la troisième personne du pluriel)